



vu par la C.C.
5.10.68

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un carrefour
dans la commune de Genève, section Plain-
palais

du 22 décembre 1967

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat
du 7 décembre 1967;

vu le préavis favorable du service immobilier de la Ville
de Genève du 13 décembre 1967;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères du 9 octobre 1931,

A R R E T E :

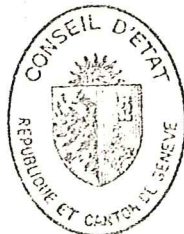
Il est donné le nom de "Carrefour de l'Etoile" à la place
située à l'intersection de la route des Acacias, de la route des
Jeunes, de la route de l'Aire et de la route du Grand-Lancy.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

* * *

Communiqué à :

Travaux	5 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

H. Lazard